



ASSOCIATION CESVI ONLUS TUNISIE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2020**



RAPPORT GENERAL D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Mesdames & Messieurs les membres de l'assemblée générale
de l'Association CESVI ONLUS TUNISIE**

I. Rapport d'audit des états financiers

1.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'association « CESVI ONLUS TUNISIE » conformément aux termes de notre nomination, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ainsi que les notes annexes pour cette même période, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2020, font apparaître un total net de la situation financière égal à **772 424 dinars**, un déficit des produits sur les charges de l'exercice de **825 351 dinars**, une variation négative des flux de trésorerie égale à **773 328 dinars**.

A notre avis, les états financiers de l'exercice 2020, ci joints, sont réguliers et sincères dans tous leurs aspects significatifs et ne présentent pas de risques d'anomalies significatives.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

a- L'association « CESVI ONLUS TUNISIE » a été juridiquement créée au cours du mois d'octobre 2019 et ce par le dépôt de sa déclaration d'existence fiscale en date du 1^{er} Novembre 2019 malgré que ses activités ont commencé depuis 2017. Les transactions et événements antérieurs au mois d'octobre 2019 totalisant un solde net de **541 709 DT** et inscrites dans la rubrique des excédents reportés n'ont pas été défalqués sur les différentes rubriques des états financiers de départ pour les besoins de la comparaison, par conséquent, les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités.

De même, en se référant à la note n°4-1, les mouvements des deux comptes BIAT (Euro & USD) dédiés pour la gestion du projet AICS n'ont pas été traduits courant l'exercice 2019, par conséquent, un solde créditeur totalisant **9 941 DT** n'a pas fait l'objet de prise en compte dans la situation de départ de l'association arrêtée au 31 décembre 2019 et il a été présenté dans la rubrique des autres passifs courants en attente d'affectation sur les rubriques concernées par l'association.

b- Comme il a été signalé dans la note 12-1 relative aux subventions accordées par CESVI ONLUS TUNISIE, un total de **10 400 386 DT** a été décaissé courant l'année 2020 au profit des actions subventionnées relatives aux charges de personnel affecté en Libye, des frais d'acquisitions de biens et d'autres charges de fonctionnement au profit de l'établissement de l'association installé en Libye. L'examen des dossiers relatifs à ces dépenses montre certaines faiblesses traitant les appuis suffisants et appropriés détenues par CESVI ONLUS TUNISIE pour s'assurer de la réalité de la réalisation de ces fonds transférés.

c- Notons qu'un écart négatif de l'ordre de **640 DT** a été identifié entre le solde comptable de la caisse au 31 décembre 2020 totalisant **5 059 DT** et le solde physique arrêté à la même date pour une valeur de **4 419 DT**. Les travaux de justification de cet écart négatif par le service financier de l'association est en cours jusqu'à la date de notre intervention.

1.3 Responsabilité de la Direction de l'association dans l'établissement des états financiers

L'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable adopté, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'association qu'il incombe d'évaluer la capacité de poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à sa continuité et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités à la fin de la période arrêtée au 31 décembre 2020 sauf si la direction de l'association a l'intention de cesser les activités ou si autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à l'association de surveiller le processus d'information financière de ses activités.

1.4 Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport.

1.5 Rapport de gestion

L'association ne nous a pas communiqué son rapport de gestion au titre de l'exercice 2020, par conséquent ne nous avons pas vérifié la sincérité et la concordance des comptes annuels de l'exercice 2020 avec les informations contenues dans ce rapport clos à la même date.

La responsabilité d'établissement du rapport de gestion incombe à la direction de l'association. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ce rapport et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

d- Rapport Relatif aux autres obligations légales

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association pour la période auditée. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à celle-ci.

Enfin, nous rappelons qu'un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de l'association et fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

Tunis, Le 06 Janvier 2022

SOFIENE ZAGHOUANI
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE

CABINET ZAGHOUANI SOFIENE
Siège : Rue du Nord 7000 Bizerte
Antenne Tunis : 35, Avenue de l'UMA, Imm. Florence 1
Bureau A24-2036 La Soukra ,Ariana
Tél : 71 690 266 – Fax 71 690 114



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Mesdames & Messieurs les membres de l'assemblée générale
de l'Association CESVI ONLUS TUNISIE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations entre l'association « CESVI ONLUS TUNISIE » et ses organes de direction.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Vos organes de direction ne nous ont pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2020, de conventions nouvelles entre l'association « CESVI ONLUS TUNISIE ».

2. Obligations et engagements de l'association envers ses organes de direction

Le personnel chargé de la direction de l'association CESVI ONLUS Tunisie en Tunisie n'a perçu aucun montant durant l'exercice 2020 de l'association en Tunisie.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entre l'association « CESVI ONLUS TUNISIE » et ses organes de direction.

Tunis, Le 06 Janvier 2022

SOFIENE ZAGHOUANI
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE TUNISIE

CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale

Etat de la situation financière
(Chiffres Exprimés en dinars Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1 Liquidités et équivalents de liquidités	01	695 427	1 468 755
AC2 Placements et autres actifs financiers		-	-
AC3 Autres actifs courants	02	318	2 690
AC4 Créances et comptes rattachés		-	-
AC5 Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC6 Autres actifs non courants		-	-
AC7 Immobilisations financières		-	-
AC8 Immobilisations corporelles	03	76 679	17 469
AC9 Immobilisations incorporelles		-	-
TOTAL DES ACTIFS		772 424	1 488 914

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale

Etat de la situation financière
(Chiffres Exprimés en dinars Tunisien)

PASSIFS ET ACTIFS NETS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PA1 Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA2 Autres passifs courants	04	66 242	9 206
PA3 Fournisseurs et comptes rattachés	05	4 178	8 199
PA4 Provisions pour risques et charges		-	485
PA5 Apports reportés		-	-
PA6 Autres passifs non courants		-	-
PA7 Emprunts		-	-
AN1 Dotations		-	-
AN2 Apports affectées à des immobilisations		-	-
AN3 Subventions d'investissements	06	76 679	17 469
AN4 Autres actifs nets		-	-
AN5 Réserves		-	-
AN6 Excédents reportés		1 450 677	541 709
AN7 Excédents / Déficits de l'exercice	07	(825 351)	911 846
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS		772 424	1 488 913

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale

Etat des produits et des charges
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020
(Chiffres Exprimés en dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS			
PR1		-	-
PR2		-	-
PR3	08	10 203 525	3 232 624
PR4		-	-
PR5		-	-
PR6		-	-
PR7		9 379	792
PR8		86 800	22 667
PR9		12	-
Total des produits		10 299 716	3 256 083
CHARGES			
CH1	09	15 863	28 337
CH2	10	110 508	1 941
CH3	11	32 568	1 278
CH4	12	10 737 492	2 295 391
CH5		227 659	17 290
CH6		978	-
Total des charges		11 125 067	2 344 237
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		(825 351)	911 846
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		(825 351)	911 846

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

CESVI Onlus Tunisie -Association Non Gouvernementale

Etat des flux de trésorerie
Période allant du 1 er janvier au 31 décembre 2020
(Chiffres Exprimés en dinars tunisien)

	Notes	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement		10 203 855	3 232 624
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux tiers		(10 866 676)	(1 761 928)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(110 508)	(1 941)
F7- Autres décaissement des activités courantes		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		(773 328)	1 468 755
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(68 590)	(18 261)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(68 590)	(18 261)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		68 590	18 261
F14- Encaissement des apports		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		68 590	18 261
Variation de trésorerie		(773 328)	1 468 755
Trésorerie au début de l'exercice		1 468 755	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		695 427	1 468 755